

Communiqué de presse – Berne, le 5 juin 2009

Le conseiller fédéral Couchepin s'oppose aux patients, aux cantons et aux médecins

Suppression de la propharmacie: une proposition inadéquate du conseiller fédéral Couchepin

La FMH et les sociétés de médecins concernées prennent connaissance avec consternation de la dernière idée lancée par le conseiller fédéral P. Couchepin. Au lieu de proposer des mesures visant à réduire les coûts, il a annoncé hier au Conseil des Etats son souhait «personnel» d'interdire la remise de médicaments par les médecins, et son intention de lancer à ce sujet une révision de la loi.

La remise de médicaments par les médecins – ou propharmacie – est ancrée dans la loi dans treize cantons, en particulier en Suisse orientale et en Suisse centrale (AI, AR, BL, GL, LU, NW, OW, UR, SG, SO, SZ TG, ZG). A partir de l'année prochaine, la propharmacie devrait être également possible sans restriction dans tout le canton de Zurich, en vertu du résultat très net de la votation populaire de l'automne 2008. La proposition de réforme du conseiller fédéral P. Couchepin s'oppose à la volonté du peuple et représente, en conséquence, une intervention dans la souveraineté traditionnelle des cantons en matière de politique de santé.

Une nouvelle hausse des coûts

S'agissant des coûts de médicaments par personne assurée, ce sont précisément les cantons dans lesquels la propharmacie est largement pratiquée qui enregistrent les valeurs les plus basses. Les médecins qui remettent eux-mêmes les médicaments ne prescrivent pass plus que nécessaire. Par ailleurs, ils remettent généralement des médicaments génériques et leur comportement en matière de remise de médicaments est, en principe, plus économique que celui de leurs collègues d'autres cantons. Le conseiller fédéral Couchepin, qui est semble-t-il intervenu hier sans en référer à ses collègues du Conseil fédéral, veut donc engager des réformes en politique de santé qui entraîneront forcément une forte poussée des coûts.

Les pharmacies bénéficient de suppléments élevés

S'agissant des coûts, il faut aussi mentionner le fait que les médicaments sont meilleur marché chez les médecins, ne fût-ce que parce que de nombreuses pharmacies encaissent les suppléments sur la vente des médicaments autorisés par la loi. Il s'agit de CHF 4,30 pour la validation du médicament et de CHF 3,25 pour la validation du traitement. Vendu en pharmacie, un médicament tel que le Voltarène Rapide à 50 mg, au prix de CHF 16,70 pour 20 comprimés, coûte ainsi CHF 7,55 de plus à la caisse-maladie. Les surveillants des prix et les organisations de consommateurs ont critiqué à plusieurs reprises cette rémunération basée sur

les prestations (RPB) pratiquée par les pharmaciens. Faisant cavalier seul, le conseiller fédéral Couchepin voudrait maintenant n'autoriser que ce seul dispendieux canal de distribution.

Les patients demandent la remise des médicaments par les médecins

Dans de nombreux cantons où l'on pratique la propharmacie – par ex. AI, AR, LU, SZ, ZG, SO – des révisions de la loi sur la santé ont eu lieu ces dernières années. Dans ces cantons, on souhaite conserver sans restriction ce type de remise, ce que les électeurs ont même parfois confirmé en votation. En effet, les patientes et les patients apprécient beaucoup la remise des médicaments par le médecin. Lorsqu'ils sont gravement malades, ont du mal à se déplacer où sont contraints de garder le lit, la remise des médicaments par le médecin leur évite le trajet vers une pharmacie parfois très éloignée. C'est pourquoi, dans les cantons d'AR, GL et SO, par exemple, même les drogueries peuvent exceptionnellement délivrer certains médicaments.

Une opposition généralisée

La FMH et toutes les sociétés de médecins concernées s'élèveront avec force contre cette proposition totalement inadéquate, tant du point de vue de la politique de santé que de celui de l'économie. Elles savent que les patients et de nombreux cantons sont d'ores et déjà à leurs côtés.

Renseignements :

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication de la FMH
Tél. 031/359 11 50, courriel : jacqueline.wettstein@fmh.ch